KIT DE MOBILISATION

Non aux discriminations par la langue

12 octobre 2026

Le collectif *Le Français pour toutes et tous* propose aux associations qui partagent ses valeurs et ses objectifs, de participer à une **journée de mobilisation nationale le Lundi 12 octobre 2026**.

L'objectif de cette journée est de **se mobiliser autour du mot d'ordre "Non aux discriminations par la langue !"**.

Des acteur·rices du collectif ont rédigé un argumentaire du même nom qui tente d'apporter à chacun·e des éléments démontrant la dimension discriminante de la politiqhttps://lefrancaispourtous.fr/wp-content/uploads/2026/09/Argumentaire-Certifications-obligatoires-et-augmentation-des-exigences-de-niveaux.pdfue linguistique d'intégration actuelle.

La semaine précédent cette journée, le ministère de l'intérieur organise partout en France des évènements visant à valoriser la politique d'Intégration nationale : La Semaine de l'Intégration. Nous vous invitons, si vous le pouvez, si vous le souhaitez, à interpeler vos directions départementales déconcentrées (DDETS/PP) et préfectures en vous appuyant sur cet argumentaire.

La matinée du 12 Octobre, nous organisons une visio-webinaire ouverte à toustes en invitant plusieurs intervenant·es qui nous aideront à développer un discours et des actions dénonçant ces discriminations. Nous vous invitons à organiser localement avec vos partenaires et vos sympathisants des rencontres pour visualiser le webinaire et enclencher un débat entre vous en vous appuyant sur le texte et les interventions que nous vous proposerons.

Cette journée est aussi l'occasion de **valoriser nos actions linguistiques,** et de **montrer notre rôle de cohésion sociale et de vivre-ensemble**. Nous voulons faire entendre notre voix et **montrer qu'une autre politique linguistique réaliste existe** et que de nombreuses citoyen·ne·s et associations locales y œuvrent tous les jours.

Deux temps sont prévus pour cette journée :

TABLE RONDE NATIONALE

à suivre en ligne **lundi 12 octobre** de **10h à 11h** ou **en replay** dès l'après-midi.

Une invitation avec le programme et le lien de connection sera disponible sur le site

INITIATIVES LOCALES

Mobiliser organiser des débats locaux

Questionner la semaine de l'intégration Interpeller (voir argumentaire)

CONTACTS NATIONAUX

ELSA BERT

Formatrice au RADyA

contact@radya.fr

MARIANNE BEL

Chargée de projet apprentissage du français

06 48 60 30 50

marianne.bel@lacimade.org

PATRICE DEMIVILLE

Administrateur

associationgermae@gmail.com

MÉLANIE ROUSSET

Déléguée Nationale

06 83 09 82 67

melanie.rousset@centres-sociaux.fr

XAVIER THIOLLET

Co-animateur coordinateur du collectif

06 48 14 26 26

contact@lefrancaispourtous.fr

HÉLÈNE CECCATO

Chargée de mission nationale Apprentissage du Français

06 28 29 41 34

helene.ceccato@secours-catholique.org

L'ADRESSE GÉNÉRIQUE : contact@lefrançaispourtous.fr

Les collectifs, réseaux et contacts locaux :

Collectif FLe Marseille Sud Est : contact@associationmotamot.org ; avoixhaute.asso@gmail.com

RAPSOL 3M - Montpellier : rapsol3m34@gmail.com

Collectif FpTT Rennes : francaispourtous.rennes@gmail.com

Collectif FLE Lyon : collectiffle.lyon@gmail.com

CORAPLIS - Poitou-Charentes : info@coraplis.net

Vendée - la Roche sur Yon : dean.billaud@orange.fr

Paris - FDCSx75 : clara.guittet@centres-sociaux-paris.org

Seine Saint Denis FDCSx93 : charlotte.gregoreski@centres-sociaux93.fr

Vous souhaitez vous mobiliser et trouver des partenaires près de chez vous, contactez-nous !

REVENDICATIONS, CONSTATS, MOTS D'ORDRE…

Les revendications générales issus du manifeste du Français pour toutes et tous :

- Affirmer un droit d'accès, sans condition, pour toute personne, à des actions d'apprentissage de la langue
- Respecter la diversité des approches associatives en matière de formation à la langue
- Se soucier de la qualité des actions menées

Mot d'ordre pour le 12 octobre : **"NON aux discriminations par la langue"**

Voir Argumentaire en ligne :
https://lefrancaispourtous.fr/wp-content/uploads/2026/09/Argumentaire-Certifications-obligatoires-et-augmentation-des-exigences-de-niveaux.pdf

LES RESSOURCES SUR LE SITE LEFRANCAISPOURTOUS.FR et ailleurs…

LE MANIFESTE

Document fondateur du collectif à faire signer en ligne

LA TRIBUNE DES APPRENANT-ES

Une tribune adressée aux élus rédigée par plusieurs apprenants et apprenantes qui ont participé à la recherche-action

La vidéo de présentation de la tribune par Salah Issa

Argumentaire contre les certifications obligatoires et l'augmentation des exigences de niveaux

Eléments d'argumentation démontrant la dimension discriminante de la politique linguistique d'intégration actuelle.

Les nouvelles exigences linguistiques et civiques pour le séjour et la nationalité

Le Gisti publie une note d'actualité juridique co-écrite avec le secours Catholique et la CIMADE au mois de juin

2026

Replay visio Nationale du 22/05/2026

POint sur les actions juridiques en cours et l'organisation du collectif

SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE-ACTION

À imprimer pour en parler. Retrouvez l'intégralité des documents sur le site.

REPLAY VISIO NATIONALE (21/05/2025)

Vous trouverez aussi le diaporama explicatif de l'évolution des politiques linguistiques récente

L'APPEL À TÉMOIGNAGES

À faire circuler, à proposer aux apprenant/es aux intervenant/es, plus il y aura de témoignages…

DOCUMENT DE SYNTHÈSE ENVOYÉ AUX DÉPUTÉS EN FÉVRIER 2025

Document à transmettre à vos contacts politiques ou techniques pour expliquer le contexte

TRIBUNE OUVERTE DES SOCIOLINGUISTES FÉVRIER 2025

Des universitaires sociolinguistes s'élèvent contre la dérive de la loi Darmanin et le passage aux plateformes numériques pour l'apprentissage de la langue

SUJET FRANCE 2 POLÉMIQUE TESTS DE FRANÇAIS

Un reportage avec ses faiblesses, mais très didactique et très court

VIDEO YOU TUBE LINGUISTICAE : LOI IMMIGRATION, CET ASPECT DONT PERSONNE NE PARLE

Une vidéo plus en longueur réalisée par un youtubeur vulgarisateur très inspiré !

FICHES TECHNIQUES POUR L'ANIMATION DE VOTRE MOBILISATION LOCALE

FICHE 1 : ORGANISER UN ÉVÉNEMENT PUBLIC

- Déclarer la manifestation à la préfecture ou la mairie
- Assurer la sécurité de la manifestation

FICHE 2 : INTERPELLER LES ÉLUS LOCAUX ET FAIRE DU PLAIDOYER

- Conseils sur la forme
- Conseils le fond

FICHE 3 : COMMUNIQUER SUR Le français pour toutes et tous

- Notre message
- Visuels LFPT
- Contacter les médias
- Utiliser vos propres canaux de communication

FICHE 4 : IDÉES D'ANIMATION

- Rencontre-débat
- Inviter un élu lors de vos journées d'accueil et d'inscription
- Passage d'un SIMILI-DELF B2
- Cours inversé

FICHE 1 : ORGANISER UN ÉVÉNEMENT PUBLIC

1. DÉCLARER LA MANIFESTATION À LA PRÉFECTURE OU LA MAIRIE

Il y a une occupation du domaine public en cas de « privatisation » (utilisation exclusive) de celui-ci. **Exemple :** *organisation d'un concert, d'une buvette, installation d'un chapiteau sur une place publique.*

Pour cela, il faut **faire une demande d'autorisation d'occupation du domaine public environ 2 mois avant l'évènement.**

Cette demande se fait auprès de soit :

- **La mairie** de la commune ou les mairies concernées
- **La préfecture** si la manifestation a lieu dans les Bouches du Rhône ou à Paris, ou si elle se déroule sur le territoire de plusieurs communes de plus de 20 000 habitants. Cette autorisation est en principe gratuite pour les associations à but non lucratif.

La demande d'autorisation doit être signée par le Président d'une des associations organisatrices de l'événement et trois organisateurs, personnes physiques domiciliées dans le département où la manifestation a lieu.

L'usage de hauts parleurs est interdit sauf autorisation du maire qui pourra exiger le respect de conditions d'horaires, la restriction de la diffusion à certains lieux et limiter les niveaux sonores.

2. ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA MOBILISATION

Lors de l'organisation d'un événement s'adressant au public, il convient d'être très attentif à la sécurité des participants, surtout lorsqu'ils peuvent être nombreux.

Pour les manifestations à but lucratif (c'est-à-dire payantes !) dont le nombre de participants est supérieur à 1 500, il est obligatoire de se conformer au **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** qui est un référentiel national permettant d'évaluer le risque de la manifestation et les exigences de secours (poste de secours, formation des secouristes, nécessité de faire appel à une association agréée de sécurité etc…).

Pour les autres manifestations, ce dispositif n'est pas obligatoire mais il convient de justifier avoir pris des mesures pour assurer la sécurité du public.

En extérieur : l'association ou les associations organisatrices peuvent proposer d'assurer elles-même un service d'ordre avec des brassards ou dossards.

Si ces mesures ne sont pas considérées comme suffisantes au vu de la taille de la manifestation, l'autorité de police pourra demander un renforcement des dispositions prévues ou imposer un service d'ordre.

FICHE 2 : INTERPELLER LES ÉLUS LOCAUX ET FAIRE DU PLAIDOYER

1 - CONSEILS SUR LA FORME POUR ORGANISER UNE VISITE D'ÉLU DANS SA STRUCTURE

Qui impliquer ?

Préparer cette invitation dans la mesure de possible avec vos partenaires et acteurs de terrain les plus proches.

Quels élus interpeller ?

En priorité faire venir **les élus (députés, maires) qui ne sont pas forcément acquis** à notre plaidoyer ou qui ne connaissent pas bien les politiques linguistiques (Renaissance, MODEM, Les Républicains...).

Comment transmettre son invitation ?

- **Trouver le contact de son élu.**
    - Retrouvez toutes les adresses emails des députés, leur numéro de téléphone (à l'Assemblée nationale) ou leurs contacts sur les réseaux sociaux sur les annuaires partagés de VoxPublic. Les mails des députés ont tous le même format : le prénom suivi d'un point puis du nom de famille complet. Exemple : Serge Gautier, son adresse mail est serge.gautier@assemblee-nationale.fr
    - Prendre contact avec l'attaché parlementaire à sa permanence. Demander un rendez-vous par email ou par téléphone. Proposer au député ou au maire de « participer à une rencontre-débat en présence d'apprenants et de formateurs bénévoles avec des apprenants » et puis s'ajuster en fonction de la réponse de l'élu.
- **Transmettre son invitation** Cette lettre peut être signée par vos structures prêtes à s'engager dans cette démarche localement.
- **Relancer.** En cas d'indisponibilité ou de refus du parlementaire, on peut proposer de se déplacer avec au moins une personne migrante.

Modalités de la rencontre

La rencontre doit se faire avec au moins un responsable de vos structures (président, salarié…), des bénévoles et si possible avec au moins une personne concernée.

Dans un lieu d'accueil ou d'apprentissage du français en priorité

Points de vigilance

- Ne pas se laisser envahir par la vision de l'élu. Il est là pour écouter et dialoguer.
- Garantir une rencontre et un dialogue courtois et respectueux.
- Risque de mise en scène en contactant les médias locaux. Il s'agit d'une rencontre, d'une écoute, pas d'un « show » médiatique,

Autour de la rencontre avec des apprenants : Attention aux faux espoirs !

- Si possible, bien préparer avec les apprenants qui participeront. Que les personnes soient bien au fait de la dimension collective de la démarche. La rencontre n'a pas pour but d'avoir un effet sur les situations personnelles de ceux qui témoigneront. Il ne faut pas que les personnes qui témoignent forment de faux espoirs quant à leur situation personnelle.

- Chaque association compose le groupe d'apprenants qui témoigne (échantillon de situations, une personne bien connue d'une équipe, un groupe d'apprenants, etc.) et prépare la rencontre avec ces personnes.

Calendrier Avant ou après la mobilisation du 8 septembre si l'agenda des élus l'impose.

2 - CONSEILS SUR LE FOND POUR ORGANISER UNE VISITE D'ÉLU DANS SA STRUCTURE

Avant la rencontre : bien se préparer

Connaître l'interlocuteur. Bien s'informer sur les interlocuteurs présents : chercher des informations à leur sujet (parcours politique, actualité locale, sensibilités,…).

Préparer les questions concrètes, en lien avec les difficultés locales ou régionales sur lesquelles vous souhaitez mettre l'accent :

- problème d'accès à une formation linguistique de proximité,
- baisse des subventions dans le cadre du BOP 104,
- un recueil de paroles ou de témoignages de vos apprenants
- autres difficultés (problèmes de mobilité, garde d'enfants…)

L'élu n'est pas forcément spécialiste du sujet : apporter les informations et les constats nécessaires qui éclaireront les analyses et les propositions, cibler des thèmes, connaitre au préalable votre temps de parole…

S'efforcer de rester sur une information ou un questionnement en lien direct avec leurs prérogatives (un maire ne fait pas de travail législatif).

Anticiper certaines réponses.

Les questions/interventions prévues peuvent être consignées dans une fiche qui s'ajoute aux autres documents supports :

- Manifeste du Français pour toutes et tous
- Synthèse en ligne
- Tribune des apprenants
- Fiche plaidoyer du Collectif

Recueillir des témoignages. Le cas échéant, préparer avec les apprenants qui participeront à la rencontre leur discours, leurs témoignages et décider qui parlera en premier…

Focus : Que demander à un député ? Que peut-il faire ?

Un député (ou un sénateur) est un élu de la Nation. Son influence s'exerce auprès du gouvernement et au sein de l'Assemblée de plusieurs manières.

Un pouvoir d'interpellation

Il a pour cela plusieurs outils à sa disposition :

- Poser une question au gouvernement : elles sont retransmises à la télévision
- Poser une question écrite au gouvernement, qui sera publiée au Journal Officiel et exigera une réponse.
- Interroger ou faire part de sa position à un ministre lors d'une audition en Commission ou d'un débat en séance publique.

Un pouvoir d'impulsion et d'influence

Presque tous les députés sont membres d'un groupe parlementaire, au sein duquel ils peuvent se faire entendre pour qu'un sujet fasse l'objet d'une démarche collective, qu'une mission d'information/d'enquête ou une commission spéciale de l'Assemblée nationale soient créées. Quand ils font partie de la majorité parlementaire, ils ont un accès relativement facile au gouvernement.

Chaque député est membre d'une commission parlementaire permanente. Il participe ainsi à l'examen des textes législatifs, peut demander que la commission procède à des auditions, crée une mission d'information temporaire de la commission sur un sujet…

Il peut se rendre sur le terrain partout, y compris les prisons, les centres de rétention.

Un pouvoir législatif

Il participe à l'examen en commission et en séance publique des projets de loi du gouvernement ou des propositions de loi émanant des députés. Il peut être nommé rapporteur d'un texte ce qui lui donne des pouvoirs supplémentaires, il rédige alors un rapport officiel. Il peut donc déposer des amendements, voter ou refuser des amendements. Il peut dialoguer avec les cabinets ministériels pour se faire entendre ainsi qu'avec l'administration.

Il vote chaque année le budget de la France, lors de la loi de Finances (chaque automne). C'est dans cette loi que sont fixées les montants de dépenses autorisées des administratives et collectivités locales, notamment le BOP 104.

Il assure comme tous ses collègues un suivi des textes votés, de leur bonne mise en application, de la publication des décrets et circulaires nécessaires…

Il peut aussi rédiger et déposer seul ou avec d'autres députés une proposition de loi. Elle ne sera peut- être pas examinée mais c'est un signal envoyé. Elle pourra aussi être transformée plus tard en amendement.

Un député est aussi un élu d'une circonscription

Il a un pouvoir d'influence auprès des autorités de son département et de sa circonscription : préfet, maires, président du Conseil départemental. Il peut susciter des réunions de travail locales, faire entendre sa position… Il a besoin pour exercer son mandat d'être nourri de l'observation, des interpellations et des propositions des acteurs de terrain.

Pendant la rencontre : mener un dialogue constructif

Se présenter et exposer brièvement vos objectifs.

Recentrer toujours la discussion sur vos thématiques : ne pas se laisser envahir par un monologue de l'élu ; c'est vous qui menez l'entretien.

Montrer le côté réalisable de ce qu'on attend de lui : si le plaidoyer s'inscrit dans le long terme, l'interpellation doit ouvrir à des objectifs à court terme. Si c'est le cas, mentionner l'intérêt de votre proposition

pour sa commune, son département.

Insister sur l'importance de cet échange : établir une relation de confiance et montrer que vous êtes à la disposition de l'élu pour lui apporter des informations et des analyses solides dans le domaine qui vous amène.

Éviter d'avoir une approche trop personnelle et émotionnelle ou, au contraire, trop vindicative qui mène à la confrontation. Ne pas se laisser déstabiliser par les élus réticents, voire méfiants. S'appuyer sur des cas concrets, citer les avancées déjà obtenues pour convaincre de l'utilité de votre action, ne pas hésiter à répéter et à reformuler les points essentiels à la fin de l'entretien.

Après la rencontre : capitaliser les résultats

Faire une lettre de remerciement et lui rappeler le contenu de l'échange et ses engagements.

Faire un compte-rendu du RDV afin de partager votre expérience avec le collectif Le Français pour tous et les autres associations

contact@lefrancaispourtous.fr

FICHE 3 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER À NOS ACTIONS

1- NOTRE MESSAGE

On se mobilise pour défendre l'accès à la langue sans discrimination, contre les exigences démesurées de niveau de langue pour la délivrance des titres de séjour et la baisse des moyens accordés à l'enseignement du français.l

Notre slogan : "Non aux discriminations par la langue"

Nous demandons notamment :

- un accueil inconditionnel des apprenants dans nos structures
- un accès libre aux ateliers de français, sans discrimination
- un financement digne et pérenne des structures de proximité
- l'abandon de la hausse de niveau pour les titres de séjour et la naturalisation

Cette journée est aussi l'occasion de valoriser nos actions linguistiques, et de montrer notre rôle de cohésion sociale et de vivre-ensemble (en gros, l'intégration, c'est nous).

Nous voulons faire entendre notre voix et montrer qu'une autre politique linguistique réaliste existe et que de nombreuses citoyen·ne·s et associations locales y œuvrent tous les jours.

2- VISUELS Français pour tout/Es

LIEN VERS LES LOGOS LFPT

LIEN VERS LES VISUELS DISPONIBLES ISSUS DU SITE

CHARTE GRAPHIQUE LFPT

- une **image** pour les réseaux sociaux : Instagram, Linkedin, Facebook, X ….
- un **gif animé** pour vos signatures de mail ou vos réseaux sociaux
- le **logo** du collectif Le Français pour tous
-

3- CONTACTER LES MÉDIAS LOCAUX

Un événement relayé dans les médias locaux gagne rapidement en visibilité. Les médias locaux étant constamment à la recherche d'une **actualité vivante**, la Mobilisation *Le Français pour tous* est un sujet d'intérêt pour ces derniers : **l'occasion de raconter des histoires,** de faire des portraits, de **faire un reportage** (belles photos pour la presse papier, des sons pour la radio, des images pour la télévision), des **actions locales** et une **mobilisation festive**.

Nous vous recommandons de **privilégier les rencontres avec les journalistes plutôt que la réalisation**, lourde**, d'un dossier de presse**. Mieux vaut mettre votre énergie sur les rencontres que sur des supports papier. Elles auront un meilleur impact et vous seront bien plus utiles sur le court et long terme.

Pour savoir qui contacter et quel matériel préparer, lisez la presse, écoutez la radio. Contacter LE bon journaliste, celui qui suit votre territoire et vos actions, est une bonne part de la réussite ; si vous le connaissez déjà, tant mieux. Sinon, pour identifier le bon contact, lisez, écouter et repérez les noms et signatures.

N'hésitez pas à proposer une rencontre autour d'un café pour leur présenter bien en amont votre projet. Les liens ainsi créés vous permettront de les mobiliser quand ce sera le bon moment. Vous pourrez aussi anticiper leurs besoins et envies : ont-ils envie de suivre la préparation ? Ont-ils besoin de photos ? De quel type ? De témoignages ?

Pour réussir cette rencontre avec un journaliste, vous avez besoin de vous poser quelques questions clefs : Quel est mon objectif avec la presse ?

- **Mobiliser** ? Alors je dois communiquer en amont de l'événement (**au moins trois semaines avant** pour un journal quotidien ou une radio)

- **Faire entendre la vision du collectif Le Français pour tous ?** Je dois prévoir des témoignages pour faire entendre la voix des plus bénévoles et des apprenants.

Il faut prévoir une **présentation simple** de nos actions et de nos objectifs.

Vous devez **faciliter le travail du journaliste** ; plus vous serez clair sur votre ambition, vos objectifs et serez capable de fournir des éléments de reportage, plus vous augmentez vos chances de succès. N'oubliez pas qu'il faut faire simple. Un **message simple et clair** vous permettra d'être entendu. Les journalistes par ailleurs aiment bien les chiffres.

La **clef de la réussite** tient aussi dans **le porte-parole**. Définissez qui est l'interlocuteur de la presse. Attention à ne pas multiplier les interlocuteurs avec la presse pour ne pas « perdre » les journalistes. Un porte-parole reconnu, récurrent, préparé est un plus. Attention : un porte-parole se doit d'être disponible car les délais de la presse sont quelquefois très serrés ; une certaine réactivité et capacité d'adaptation sont nécessaires.

Identifier aussi un ou deux apprenants qui accepteraient de témoigner. Les journalistes aiment bien incarner nos revendications avec des histoires de vraies gens.

Une semaine avant la mobilisation, envoyez le communiqué de presse que la coordination du Collectif aura préparé (il tient lieu d'invitation à participer à votre mobilisation). Ce communiqué pourra être adapté avec des messages et des contacts locaux.

2-3 jours avant, faites une relance médias pour savoir qui vient et quand.

Le jour J, si vous savez que des journalistes participent à l'événement, identifier une personne qui pourra les accueillir, répondre à leurs questions et leur présenter les bons interlocuteurs (idéalement, cette personne est le porte-parole)

4- UTILISER VOS PROPRES CANAUX DE COMMUNICATION

Accordez autant d'importance et d'attention à vos propres médias (site web, réseaux sociaux) qu'aux médias. N'oubliez pas **la régularité est la clef du succès… surtout sur les réseaux sociaux** !

N'hésitez pas à créer un rdv et à publier par exemple toutes les semaines un état de l'avancée de la préparation avec une photo sur votre page Facebook, votre site web.

N'attendez pas d'avoir une chose exceptionnelle ou très importante à partager pour publier. Mieux vaut de petites infos régulières que plein de nouvelles d'un coup qui ne permettent pas une compréhension et un engagement réel de l'audience.

Si vous communiquez régulièrement, les personnes vont se sentir partie prenante du projet et ainsi vous soutenir et venir vous rejoindre le moment venu.

Focus sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux présentent un intérêt majeur lorsque l'on communique sur un événement. Ils permettent notamment de :

- Toucher un public précis (jeunes ou militants par exemple)
- Créer une communication vivante et instantanée
- Rassembler et faire vivre une communauté autour d'un sujet précis.

Mais aussi garder une trace de vos actions et engagements. Vos « posts » sur votre page Facebook ou Twitter, les photos et vidéos publiées seront autant de traces de votre mobilisation à partager après l'événement pour remercier les personnes qui ont participé.

FICHE 4 : IDÉES D'ANIMATION POUR LE JOUR J

1- Rencontre-débat

Durée : 1h à 2h

Objectifs :

- présenter la situation locale et nationale de l'apprentissage du français
- témoigner des difficultés des personnes qui apprennent le français (accès à des formations, exigences, ..)
- Échanger sur les notions de discriminations par la langue et de maltraitance institutionnelle

Comment :

Idéalement, préparer cette rencontre avec des personnes qui apprennent le français dans votre structure ce qu'ils voudraient dire (1 ou 2 réunions). Préparer des propositions d'actions à l'élu en fonction de ses responsabilités (maire, député, sénateur…), pour vous y aider vous pouvez vous référer aux analyses du collectif si besoin.

Si le temps de préparation manque, vous pouvez utiliser des éléments issus :

- Proposition d'animation en grand groupe proposé à Rochefort dans le cadre de la recherche-action

  Télécharger les outils d'animation supports et traductions

- Vous pouvez aussi retrouver les témoignages issus des entretiens compréhensifs de personnes qui apprennent le français

- la Tribune des apprenants rédigée par des apprenants engagés dans la recherche-action

- les témoignages d'apprenants issus de l'appel à témoignage seront diffusés sur le site avant et après la mobilisation : PENSEZ à LE FAIRE REMPLIR

2- Inviter un élu lors de vos journées d'accueil et d'inscription

Durée : 1h30

Objectifs :

- prendre conscience des demandes et des besoins des personnes (et de les dispositifs existantes des politiques publiques)

- se rendre compte des difficultés d'accès à des formations linguistiques pour les personnes concernées

- se rendre compte des compétences des personnes

- Valoriser la qualité de vos actions

Comment :

Proposer à un élu d'assister en binôme avec les acteurs de votre structure à plusieurs tests de positionnement (pour avoir une diversité de profils) ; Expliquer à la personne qui souhaite s'inscrire que vous êtes en binôme et pourquoi ; Prévoir un temps d'accueil de l'élu et un temps de débriefing avec elle.lui après d'une trentaine de minutes.

3- Passage d'un SIMILI-DELF B2

Kit de passation d'un simili DELF B2 par des francophones natifs

TÉLÉCHARGER L'ENSEMBLE DU KIT PROPOSÉ PAR THOT

4- Cours inversé

Durée : 1h

Objectifs :

- expérimenter les difficultés à apprendre une langue inconnue et très éloignée du français
- valoriser les compétences des apprenants

Comment

Dans une langue très éloignée du français donné par des apprenants (par exemple 20 min pour apprendre à dire "Je m'appelle X, j'ai X ans, je suis Français-e.")

expériences à Marseille, association Causons, Toit du monde….